



## COMMISSION DEPARTEMENTALE DES LITIGES

Réunion du 30 mars 2023  
Procès-verbal n°23

### Président :

- M. Philippe URBAN

### Secrétaire de séance :

- M. Nicolas BRUZEAUD

### Présents :

- MM. René GOURIN – Azzedine IAKINI

### Non convoqués :

- MM. Jean-Claude BARRAU - Michel BARRY – Philippe DEHOUSELLE - Mathias EXPOSITO

⇒ Match n° 25633393 du 25/03/2023 – F.C. PYRENEES VALLEES des GAVES 1 / SOUES C.  
1 - Coupe de Bigorre - U17

Les faits : Match non joué

### Après lecture des pièces :

- Courriel du club de SOUES reçu le lundi 20 mars 2023 à 15h34 nous informant du forfait de son équipe pour le match susvisé.

### Par ces motifs, et jugeant en premier ressort, la Commission décide :

- Match perdu par forfait à l'équipe de SOUES.
- Équipe de PYRENEES VALLEES des GAVES qualifiée pour le tour suivant

### Club de SOUES C.

- Amende forfait coupe jeunes : 30 €

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District des Hautes Pyrénées, dans un délai de 48 h à compter du lendemain du jour de la notification des décisions contestées, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

⇒ Match n° 25624693 du 26/03/2023 – F.C. VAL D'ADOUR 1/MARQUISAT U. S. 1 - Foot  
Loisirs à 8 – Séniors

Les faits : Match non joué

### Après lecture des pièces :

- Courriel du club de VAL D'ADOUR reçu le samedi 25 mars 2023 à 18h05 nous informant du forfait de son équipe pour le match susvisé.

### Par ces motifs, et jugeant en premier ressort, la Commission décide :

- Match perdu par forfait à l'équipe de VAL D'ADOUR.

### Club de VAL D'ADOUR F.C.

- Amende 1<sup>er</sup> forfait championnats séniors à 8 : 30 €

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District des Hautes Pyrénées, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification des décisions contestées, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

**Le Président de la CDLD**



**Philippe URBAN**

**Le Secrétaire de séance**



**Nicolas BRUZEAUD**